



## **6. Urbanisme**

6.1. Résolution pour adoption du règlement numéro 2017-415 modifiant le règlement de zonage

## **7. Administration**

7.1. Résolution firme Stantec pour faire des ajouts dans le plan d'intervention

7.2. Résolution pour la programmation de la TECQ 2014-2018

7.3. Résolution pour achat d'un trépied en espace clos

7.4. Résolution pour ajuster les surplus réservés en matière d'aqueduc, d'égout, d'assainissement au 31-12-2016

## **8. Voirie**

8.1 Résolution pour octroi du contrat pour les travaux dans le rang St-Joseph-Est avec la subvention- Aide à l'amélioration du réseau routier municipal - du Ministre Laurent Lessard.

## **9. Aqueduc**

9.1 Résolution prolongement du réseau aqueduc

9.2 Résolution pour octroi du contrat de l'étude hydraulique, modélisation et balancement du réseau d'eau potable

9.3 Résolution mandatant la firme LNA pour la supervision des travaux et réhabilitation du puits STL-2-09

9.4 Résolution pour achat d'une pompe et moteur pour le puits STL-2-09

## **10. Varia**

## **11. Période de questions**

## **12. Clôture de la séance**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ** par Daniel André Thibeault appuyé par Jacques Lefebvre et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **3. PROCÈS-VERBAUX**

### **3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

#### **Résolution 2017-10-163**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Robert Normandin, appuyé par Daniel André Thibeault et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **4. CORRESPONDANCES ET AUTRES COMMUNICATIONS**

**a. Correspondance avec Andrée Neault, Directrice Générale de Saint-Maurice concernant le rang St-Joseph-Ouest, suite au glissement de terrain**

L'élément essentiel pour l'instant est de connaître la condition du ponceau ce qui va déterminer la façon de reconstruire la route. Le dossier avance tranquillement. La demande avait été déposée au ministère à la mi-août par la MRC des Chenaux. La communication est bonne avec la personne contacte au ministère ce qui fait avancer le dossier de façon efficace me confirme Mme Andrée Neault directrice générale à Saint-Maurice. L'objectif est de débloquer le ponceau avant le gel pour éviter tout autre problème. Ensuite, une fois que l'état du ponceau sera connu, la reconstruction de la route pourra être planifiée.

**b. Invitation journée développement des communautés, citoyens et élus**

Suite à la discussion de la réunion du 11 septembre dernier, nous avons envoyé l'invitation aux citoyens et organisé la tenue d'un tirage pour les personnes intéressées à participer.

CDS offrait gracieusement 2 billets à deux de nos citoyens.

Résultat du tirage : aucune participation de la part des citoyens.

**c. Commentaires du maire suite au Congrès de la FQM**

Monsieur le Maire émet ses commentaires sur le congrès annuel de la FQM qui se tenait à Québec la semaine dernière.

**d. Renouvellement de l'assurance collective**

Notre contrat d'assurance collective, desservi actuellement par Union-vie via notre courtier Pierre Piché, prendra fin le 31 décembre prochain. Dans le cadre du renouvellement du mandat, nous avons été contactés par la FQM qui nous offre un nouveau service d'assurance collective. À cet effet, nous avons rencontré madame Marie-Christine Goyette, directrice du service en ressources humaines et relation du travail de la FQM pour nous faire une proposition.

La proposition diminue les primes d'assurance, les primes sont garanties à plus long terme et il y a constitution du fonds de stabilisation pour pallier aux augmentations futures. La proposition est intéressante.

M. Patrick Baril, Directeur général de la MRC des Chenaux, a rencontré M. Piché, notre courtier d'assurance depuis plusieurs années pour lui donner l'occasion de nous faire à son tour une offre aussi intéressante.

Le renouvellement de l'assurance collective sera donc prévu pour le mois de novembre 2017.

**e. Budget 2018**

La préparation des prévisions budgétaires débutera bientôt, il est important de réfléchir à vos projets à réaliser en cours de 2018, car ceux-ci ont un impact direct sur le budget. C'est plus facile de les prévoir que par la suite trouver les fonds ou puiser à même les surplus. Le conseil municipal se rencontrera après les élections pour discuter des différents projets en vue, entre autres le projet de la patinoire.

**f. Dépôt des états comparatifs prévu à l'article 176.4 du code municipal**

Le premier état comparatif compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent. Le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

**g. Invitation au forum touristique 2017**

Consulter les différents acteurs du milieu touristique afin de mettre en place un plan triennal de développement touristique ayant des actions concrètes à réaliser qui émanent des besoins des acteurs touristiques et qui s'appuient sur le potentiel du territoire. La rencontre est le 4 octobre 2017 de 18h30 à 21h30 à la salle communautaire Saint-Stanislas.

**h. RENCONTRE AVEC monsieur Dany Richard pour un projet au site de compostage**

M. Richard ne s'est pas présenté.

**i. Inspection du réservoir d'eau potable par LNA**

Par la résolution 2017-09-157 le conseil mandait la firme LNA pour l'inspection du réservoir d'eau potable et du puits STL-2-09. L'inspection du puits a été faite, les résultats de l'inspection montrent qu'une réhabilitation du puits sera nécessaire rapidement. Ce point sera discuté au point 9.3

L'inspection du réservoir n'a pas été réalisée étant donné le risque de contamination trop grand lors de cette intervention. Puisque nous ne chlorons pas l'eau à Saint-Luc-de-Vincennes, l'inspecteur municipal jugea que le risque était trop présent.

Après discussion avec M. Ferron de la firme LNA, puisque notre évaluation du réservoir est plus au niveau structural, il nous conseille de faire affaire avec une entreprise spécialisée dans le domaine de la construction et de l'entretien de réservoirs d'eau potable.

La directrice générale recommande d'aller en appel d'offres pour l'inspection complète du réservoir, pour éventuellement procéder à un nettoyage ou une réhabilitation du réservoir. Possiblement à prévoir dans la TECQ 2019-2023.

**j. Lynda Turcotte – Lettre de démission du poste d'adjointe administrative**

Mme Lynda Turcotte, adjointe administrative, adresse une lettre à la directrice générale annonçant qu'elle quittera ses fonctions le 16 octobre 2017 pour relever de nouveaux défis. Elle remercie le conseil et les employés pour l'année où elle a travaillé pour la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes.

**k. RGMRM – Tarification 2018**

Monsieur Stéphane Lemire, trésorier pour la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, nous transmet un document concernant l'adoption de leurs prévisions budgétaires pour 2018. Il faudra donc prévoir une somme de 17 242 \$ dans le budget 2018 pour cette dépense.

**5. TRÉSORIE**

**5.1 COMPTES**

**Résolution 2017-10-164**

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance du 11 septembre 2017;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 2007-359 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**IL EST PROPOSÉ** par Frédéric Morissette, appuyé par Daniel André Thibeault et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**5.2 ENGAGEMENT DE CRÉDITS**

**Résolution 2017-10-165**

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

**IL EST PROPOSÉ** par Jacques Lefebvre, appuyé par Robert Normandin et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder dans les limites de ces crédits.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **6. URBANISME**

### **6.1 Résolution pour l'adoption du règlement numéro 2017-415 modifiant le règlement de zonage**

#### **Résolution 2017-10-166**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Coopérative de solidarité Abattoir Massicotte effectue présentement des démarches afin d'ajouter à leurs activités de découpage de viande, des activités d'abattage d'animaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a tenu le 7 août 2017 une assemblée publique de consultation sur un projet de règlement créant une nouvelle zone industrielle sur l'immeuble occupé par l'entreprise Coopérative de solidarité Abattoir Massicotte.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour l'adoption de ce règlement a été donné à l'assemblée du conseil municipal le 6 mars 2017;

En conséquence, il est proposé par Frédéric Morissette, appuyé par Jacques Lefebvre, et résolu que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le règlement 2017-415 modifiant le règlement de zonage.

#### ***Règlement numéro 2017-415 modifiant le règlement de zonage***

##### ***1. Titre et numéro du règlement***

*Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2017-415.*

##### ***2. Objet du règlement***

*Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2009-369. Il a pour objet de créer une zone industrielle sur les terrains occupés par l'entreprise Coopérative de solidarité Abattoir Massicotte.*

##### ***3. Classification des usages***

*La classification des usages (annexe c) est modifiée par l'ajout dans le groupe d'usages «Industrie» de l'usage suivant : «19. Abattoir pour petits animaux d'un poids inférieur à 15 kilogrammes».*

##### ***4. Création de la zone 219-I***

*La zone industrielle 219-I est créée sur le lot 3 994 075. La zone 208-AF est réduite en conséquence.*

*Le plan de zonage numéro 2017-415, annexé au présent règlement, illustre la nouvelle délimitation des zones 219-I et 208-AF.*

## **5. Usages autorisés dans la zone 219-I**

*Dans la zone 219-I, seuls sont autorisés les usages suivants : «Industrie d'aliment et de boissons» et «Abattoir pour petits animaux d'un poids inférieur à 15 kilogramme».*

*La grille de spécifications de la zone 219-I, annexée au présent règlement, comprend les normes d'implantation des bâtiments principaux et accessoires applicables dans cette zone.*

## **6. Entrée en vigueur**

*Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.*

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **7. ADMINISTRATION**

### **7.1 Résolution mandatant la firme d'ingénieur Stantec Experts-conseils Ltée pour un addenda au plan d'intervention des infrastructures**

#### **Résolution 2017-10-167**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat initial pour la réalisation du plan d'intervention avait été octroyé à la firme d'ingénieur Stantec Experts-conseils Ltée et que ces derniers connaissent déjà bien notre dossier;

**CONSIDÉRANT QU'**en référence aux recommandations émises dans le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées émises le 14 mars 2017 nous avons mandaté la firme Can-explore durant l'été 2017 pour inspecter les conduites d'égouts sur la portion Ouest du rang St-Alexis et que le rapport d'inspection de Can-explore présente des déficiences qui ont été observées sur les conduites d'égout U21 et U22 il y a lieu d'inclure ces deux segments dans notre plan d'intervention pour être en mesure d'inclure les travaux correctifs à réaliser sur ces segments à notre planification de travaux à court terme;

**CONSIDÉRANT QUE** Stantec Experts-conseils Ltée nous a soumis une offre de service pour un montant de 1 925\$+ taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite avoir un plan d'intervention complet;

**PAR CES MOTIFS** il est proposé par Daniel André Thibeault, appuyé par Jacques Lefebvre, et résolu que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la firme Stantec Experts-conseils Ltée pour l'addenda au plan d'intervention des infrastructures.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **7.2 Résolution pour la programmation de la TECQ 2014-2018**

### **Résolution 2017-10-168**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Frédéric Morissette, il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.
- Cette résolution remplace la résolution 2017-09-153.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.



### **7.3 Résolution pour achat de trépied et ligne de vie pour espace clos**

#### **Résolution 2017-10-169**

**CONSIDÉRANT QUE** sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc de Vincennes nous avons au moins un site qui se qualifie d'espace clos, la station de surpression;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année financière 2017 la dépense pour la location d'un trépied espace clos se chiffre déjà à environ 850\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la station de surpression nécessite des interventions d'entretien, de réparation et parfois lors de cas d'urgence la location de trépied n'est pas possible;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire respecter les normes de sécurité pour ses employés;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons en main deux soumissions pour l'achat d'un trépied pour espace clos :

- Acklands Grainger 2 728.63 \$ + taxes
- Services Techniques Incendies Provincial Inc. 2 799.50\$ + taxes

**PAR CES MOTIFS** il est proposé par Robert Normandin, appuyé par Jacques Lefebvre, et résolu que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de faire l'achat du trépied à espace clos chez Acklands Grainger au prix de 2 728.63 \$ + taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **7.4 Résolution pour ajuster les surplus réservés en matière d'aqueduc, d'égout, d'assainissement au 31-12-2016**

#### **Résolution 2017-10-170**

**CONSIDÉRANT QUE** les surplus en matière d'aqueduc, d'égout et d'assainissement sont comptabilisés aux livres à la fin de chaque exercice financier;

**CONSIDÉRANT QU'**en cours d'année 2016, les résultats entre les recettes et les dépenses desdits réseaux font en sorte qu'il y a lieu d'ajuster les surplus attribués à chacun de ces réseaux;

**PAR CES MOTIFS,** et sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyé de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à ajuster les surplus affectés comme suit :

- |   |                            |              |    |
|---|----------------------------|--------------|----|
| • | Égout entretien            | 3 629.29 \$  | dt |
| • | Aqueduc 1 réseau St-Alexis | 360.02 \$    | ct |
| • | Aqueduc 2 réseaux Village  | 6 210.26 \$  | dt |
| • | Aqueduc 2 dettes           | 9 106.95 \$  | ct |
| • | Aqueduc St-Joseph          | 25.33 \$     | ct |
| • | Assainissement entretien   | 3 436.04 \$  | ct |
| • | Assainissement dette       | 11 149.11 \$ | ct |

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **8. VOIRIE**

### **8.1. Résolution pour l'octroi du contrat pour les travaux dans le rang St-Joseph-Est avec la subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal- du Ministre Monsieur Laurent Lessard**

#### **Résolution 2017-10-171**

**CONSIDÉRANT** l'état critique du rang St-Joseph-Est, la circulation devenant problématique;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de rechargement de la route en gravier sur environ 1 km au bout du rang St-Joseph-Est sont nécessaires;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons adressé une demande d'aide financière au ministre du Transport, le Ministre Monsieur Lessard et que cette dernière a été acceptée, que cette contribution sera échelonnée sur trois années financières comme suit :

- 16 000 \$ 2017-2018
- 16 000 \$ 2018-2019
- 8 000 \$ 2019-2020

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux soumissions pour les travaux, le prix inclut la fourniture, le transport de gravier et le nivellement :

- Jean Carignan & Fils Inc. 40 200 \$ + taxes
- Les entreprises JPG Bergeron Inc. 39 810 \$ + taxes

**PAR CES MOTIFS** il est proposé par Robert Normandin, appuyé par Jacques Lefebvre, et résolu que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes mandate Les entreprises JPG Bergeron Inc. pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 39 810\$ + taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **9. AQUEDUC**

### **9.1 Résolution prolongement aqueduc**

#### **Remis à la séance du mois de novembre**

Suite à la rencontre avec la firme d'ingénieurs Consultants SM Inc, nous sommes en attente.

### **9.2 Résolution pour octroi du contrat de l'étude hydraulique, modélisation et balancement du réseau d'eau potable**

#### **Résolution 2017-10-172**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes désire recevoir une proposition pour des services professionnels en ingénierie afin de produire une étude pour le balancement hydraulique sur notre réseau d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QU'**en général, le réseau d'eau potable est en bon état, mais présente des problèmes de pression dynamique et nous ne possédons pas de modèle hydraulique actuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** nous souhaitons vérifier les installations actuelles à la station de surpression, située dans le 3<sup>e</sup> rang;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons, par l'entremise de Techniconsultant, lancé un appel d'offres pour ces services et que nous avons reçu 4 soumissions :

- Stantec Experts-conseils Ltée 5 890 \$ + taxes
- Pluritec 16 381 \$ + taxes
- Services EXP Inc. 19 000 \$ + taxes
- WSP Canada 17 750 \$ + taxes

**CONSIDÉRANT QUE** cette dépense est admissible à la TECQ 2014-2018 puisque cette intervention fait partie de l'amélioration des connaissances des infrastructures d'eau potable;

**PAR CES MOTIFS** il est proposé par Jacques Lefebvre, appuyé par Frédéric Morissette, et résolu que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la firme Stantec Experts-conseils Ltée pour un montant de 5 890 \$+ taxes pour la réalisation d'une étude hydraulique

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **9.3 Résolution mandant la firme LNA pour la supervision des travaux et réhabilitation du puits STL-2-09**

#### **Résolution 2017-10-173**

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'inspection du puits réalisé le 20 septembre dernier nous devons procéder à une réhabilitation du puits;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport de LNA suite à l'inspection nous mentionne que le puits STL-4-09 a la capacité à lui seul de fournir à la demande de notre municipalité en eau potable, mais que l'utilisation de deux puits en relais permet d'assurer une sécurité dans l'approvisionnement en eau, LNA recommande de procéder à une réhabilitation du puits STL-2-09 pour le rendre fonctionnel le plus rapidement possible;

**PAR CES MOTIFS** il est proposé par Frédéric Morissette, appuyé par Jacques Lefebvre, et résolu que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes mandate LNA pour la Supervision des travaux de réhabilitation du puits STL-2-09 pour un montant de 9 506.20 \$ + taxes, il est à noter que cette somme est admissible dans la TECQ 2014-2018.

Une lettre sera envoyée à tous les citoyens pour les prévenir que durant les prochaines semaines 1 seul puits sera en marche. Que d'après les statistiques l'exploitation de ce puits devrait être suffisante pour fournir la municipalité en eau potable, mais que nous demandions quand même aux citoyens de porter une attention particulière à leur consommation d'eau. Pour les fermes n'ayant pas

de réserve d'eau, il serait important pour celles-ci de prévoir un plan B.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **9.4 Résolution pour achat d'un moteur et pompe du puits STL-2-09**

##### **Résolution 2017-10-174**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire avoir une pompe et un moteur de rechange pour le puits STL-2-09;

**CONSIDÉRANT QUE** le moteur actuel a besoin d'être remis en état, qu'il y aura des travaux de réhabilitation cet automne;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux soumissions :

- Pompes Industrielles Launier Inc 2 775.00 \$ + taxes
- Plad équipement LTD 2 743.16 \$ + taxes

**CONSIDÉRANT QUE** nous faisons déjà affaire avec Pompes Industrielles Inc. et que nous sommes satisfaits de leur service;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par Robert Normandin, appuyé par Jacques Lefebvre, et résolu que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes procédera à l'achat d'une pompe et d'un moteur pour le puits STL-2-09 chez notre fournisseur Pompes Industrielles LAUNIER Inc. au coût de 2 775 \$ + taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **10. VARIA**

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

##### **Résolution 2017-10-175**

**SUR LA PROPOSITION** de Robert Normandin, appuyé par Frédéric Morissette, le conseil lève la séance à 8 h 35.

Je, Jean-Claude Milot, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jean-Claude Milot, Maire

---

Tania Imhof, Dir. gén. & sec.-trés.